

Participation à la Journée régionale « Consultations Jeunes Consommateurs » du 12 novembre 2013.

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) gère aujourd'hui dans le département de l'Oise une quarantaine de Points Ecoute à destination des jeunes et de leur entourage. Ces Points Ecoute, dont les premiers ont vu le jour en 1996, sont situés sur le lieu de vie du jeune (collèges, lycées, MFR, CFA, CFPR, UTC) et en ruralité au sein de Centres Sociaux Ruraux. Ce sont des dispositifs de prévention accueillant toutes formes de mal-être du jeune et où l'écoute proposée est assurée par un psychologue rattaché à l'équipe pluridisciplinaire d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie au sein duquel il participe à une réunion de synthèse hebdomadaire.

C'est sur cet existant que deux Consultations Jeunes Consommateurs ont pu voir le jour. Un Point Ecoute en milieu scolaire et un Point Ecoute en centre social rural ont pu évoluer en Consultations Jeunes Consommateurs. Ces CJC (consultations « spécialisées ») s'inscrivent donc dans une continuité du travail qui a pu être mis en place par des Points Ecoute « généralistes ». Ces consultations ont donc le bénéfice d'être implantées au plus près des jeunes, d'être accessibles à leur entourage, et de continuer à fonctionner en réseau à deux niveaux : en interne, avec une équipe de personnes relais au sein de l'établissement scolaire et au sein du centre social que le psychologue rencontre de façon bimestrielle et en externe, avec l'ensemble des partenaires qui peuvent orienter vers la CJC (cabinet médical, MSF...) ou vers qui le psychologue peut orienter si nécessaire (médecin traitant, travailleurs sociaux de secteur, CMP...).

Mercédès Brillant, psychologue en Points Ecoute et CJC, ANPAA 60.